



Déclaration préliminaire Comité Technique Ministériel du 15 février 2022

Poursuivant sur un rythme effréné des réformes rétrogrades, vous nous conviez ce 15 février 2022 à un nouveau comité technique ministériel. Nous tenons à porter à votre connaissance les éléments suivants :

– **Concernant le RIFSEEP pour le corps des psychologues**, corps tout nouvellement créé au ministère de la Justice, la FSU Justice tient à rappeler que ce régime indemnitaire va, comme pour tous les autres corps de métier, mettre en concurrence les professionnel.le.s dans sa partie CIA, imposant ainsi une partie du salaire au mérite. De plus, l'IFSE et le CIA ne sont pas intégrés au salaire, ce qui a pour conséquence implacable de pénaliser les personnels lorsqu'ils cessent leur activité pour faire valoir leur droit à retraite, du fait de la non prise en compte des primes dans le calcul des pensions.

La FSU Justice rappelle ici son exigence de l'intégration des primes au salaire ce qui aidera à limiter l'appauvrissement des fonctionnaires retraité.e.s, notamment celles et ceux de catégorie C et B.

De plus, la FSU Justice continuera à dénoncer cet outil de management qu'est le RIFSEEP qui divise les professionnel.le.s et affaiblit les collectifs de travail, lorsqu'il serait nécessaire au contraire de les renforcer, en valorisant l'ensemble des carrières de tous les métiers du Ministère.

Pour finir sur la question du nouveau corps de psychologues du Ministère, la FSU Justice a adressé un mail à la Secrétaire générale, début janvier 2022, afin d'obtenir un éclairage quant aux modalités d'organisation du concours de recrutement, ainsi que sur les dispositions transitoires envisagées pour les nombreux.se.s professionnel.le.s contractuel.le.s de l'administration pénitentiaire.

Or, à ce jour, cette demande est restée lettre morte, ce qui n'a pas empêché le secrétariat général de fournir d'amples informations à d'autres organisations syndicales. Y aurait-il deux poids, deux mesures au sein de ce ministère ?

Enfin, nous rappelons à Madame la Secrétaire générale le constat énoncé il y a quelques mois à propos de l'IFSE des psychologues de la PJJ dont elle a pu dire qu'il était du niveau de catégorie B. Il n'échappera à personne que ce corps de métier se situe en catégorie A, donc il est primordial qu'une réévaluation soit opérée très vite, et sans léser les nouvelles et nouveaux arrivant.e.s à compter du 1^{er} janvier 2022. La FSU Justice restera très vigilante.

- **Concernant le plan laïcité**, si le concept tel que défini par le Ministère ne nous pose pas de soucis, il en est autrement de la notion de neutralité. En effet, la complexité de la neutralité du fonctionnaire réside dans

SNPES-PJJ
(Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse)
54 rue de l'Arbre Sec 75 001 Paris
Tél. : 01.42.60.11.49 Fax : 01.40.20.91.62
Site : www.snpes-pjj-fsu.org
Mail : snpes.pjj.fsu@mailo.com

SNEPAP
(Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire)
12-14 rue Charles Fourier 75 013 Paris
Tél : 07.69.17.78.42 - 07.83.93.41.44
Site : <http://snepap.fsu.fr> <https://twitter.com/snepap>
Mail : snepap@fsu.fr

le fait que pour construire une relation sincère, il faut pouvoir échanger avec la personne, qu'elle soit un adulte ou un adolescent. Tout être humain se construit dans la réciprocité, c'est l'essence même des relations humaines.

En tout état de cause, la FSU Justice souligne la volonté affichée de formation et de communication sur le sujet. Néanmoins, elle restera très attentive aux dérives possibles en matière de traitement des situations délicates.

– **Concernant la fusion des grades de surveillants et brigadiers** présentée et que nous rejetons

Une vision plus innovante est urgente!

La fidélisation des personnels et l'attractivité des postes ne peuvent aller sans valorisation des missions des agent.e.s et amélioration de leurs conditions de travail au quotidien. C'est pourquoi le FSU Justice milite pour :

- Le passage en catégorie B de tous les personnels de surveillance
- Une formation initiale plus longue, car les surveillant.e.s sont monté.e.s en compétences technique et théorique, mais les temps de formation des élèves ne cessent de raccourcir...
- Une réelle fusion des grades de Surveillant.e.s et Surveillant.e.s Brigadier mais aussi une fusion des grades de 1^{er} Surveillant.e.s et Major.e.s ambitieuse.
- Un.e surveillant.e formé.e à la sécurité dynamique, dont la place et la voix seront davantage pris en compte dans le parcours d'exécution de peine de la personne détenue, et dont l'engagement dans les dispositifs de surveillant.e-acteur-actrice, modules de respect, soit reconnu à leur hauteur.
- L'instauration d'un numerus clausus dans tous les établissements pénitentiaires, afin de faire respecter l'encellulement individuel, seul véritable moyen d'éviter la surpopulation carcérale en détention et dès lors de permettre des conditions de travail décentes pour les personnels qui y exercent.

– **Concernant le plan d'action pour favoriser l'attractivité** du Ministère de la justice et la fidélisation des professionnel.le.s, la FSU Justice exige la titularisation immédiate de tous.les les contractuel.le.s du Ministère et maintient sa revendication de revalorisation de tous les métiers, à hauteur des compétences et des qualifications de ces derniers et dernières, pour une Fonction publique composée de personnels titulaires formé.e.s.

Elle dénonce encore une fois la politique RH menée qui développe l'individualisation des parcours de carrière, instaure l'opacité dans les processus de mobilité et d'avancement, générant ainsi mal-être et mécontentement. Ce processus pousse dehors nombre de professionnel.le.s compétent.e.s et appauvrit de fait l'institution judiciaire dans ces différentes composantes, ce qui est hautement préjudiciable à la qualité du service rendu aux usagers et aux usagères.

Vous l'aurez compris. Notre colère est bien présente, car il est décidément très difficile, pour ne pas dire impossible, d'être entendu.e.s sur des sujets primordiaux.

Aussi la délégation FSU Justice a pris la décision de ne pas siéger ce jour.

La délégation FSU Justice